UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

ECOLE DOCTORALE DE MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE (ED-MI)

ADMISSION EN DOCTORAT, RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION ET DEMANDES DE DÉROGATION

(ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027)

1. DEMANDE D'ADMISSION EN DOCTORAT

PREMIÈRE ANNÉE DE THÈSE

➢ Pièces à fournir:

- La lettre d'acceptation d'un Directeur de Thèse (et du co-Directeur de Thèse, le cas échéant) signée par un enseignant de Rang A en activité et affilié à l'Ecole doctorale.
- Le formulaire de demande d'admission en doctorat (à télécharger sur le site de l'EDMI : https://edmi.ucad.sn/) signé par le Directeur de thèse, le Directeur du laboratoire d'accueil et le responsable de la formation doctorale).
- Le protocole d'accord de la Charte des thèses (à télécharger sur le site de l'EDMI : https://edmi.ucad.sn/).
- Les copies légalisées de tous les diplômes obtenus et de leurs relevés de notes, du Baccalauréat au Master ou DEA.
- Un curriculum vitae.
- 02 exemplaires du projet de thèse (1 à 5 pages).
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité (pour les sénégalais) ou du passeport (pour les étrangers).
- Une copie de la convention de cotutelle (pour les thèses en cotutelle).
- Une copie de l'attestation de bourse (pour les doctorants boursiers).

Le dossier complet est à déposer auprès du laboratoire d'accueil, qui se chargera de l'acheminer au secrétariat de l'ED-MI par bordereau.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS : VENDREDI 15 JANVIER 2027

2. RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉE

➢ Pièces à fournir:

- Le formulaire de renouvellement d'inscription (à télécharger sur le site de l'EDMI : https://edmi.ucad.sn/) signé par le Directeur de thèse, le Directeur du laboratoire d'accueil et le responsable de la formation doctorale.
- Un état d'avancement des travaux, signé par le Directeur de thèse.
- La photocopie de la carte d'étudiant ou la copie du certificat d'inscription de l'année précédente.
- Une copie de la convention de cotutelle (pour les thèses en cotutelle).

3. DEMANDE DE DÉROGATION

À PARTIR DE LA QUATRIÈME ANNÉE

➢ Pièces à fournir:

- Le formulaire de demande de dérogation (à télécharger sur le site de l'EDMI : https://edmi.ucad.sn/) signé par le Directeur de thèse et le responsable de la formation doctorale.
- Un état d'avancement des travaux, signé par le Directeur de thèse.
- Une demande de dérogation du doctorant adressée au Directeur de l'Ecole doctorale.
- Une demande de dérogation du Directeur de thèse adressée au Directeur de l'Ecole doctorale.
- La photocopie de la carte d'étudiant ou copie du certificat d'inscription de l'année précédente.
- Une copie de la convention de cotutelle (pour les thèses en cotutelle).
- Les copies des certificats d'inscription des années précédentes (au-delà de quatre inscriptions).
- Les rapports de thèse des rapporteurs (au-delà de quatre inscriptions).

Le dossier complet est à déposer au secrétariat d'ED-MI du lundi au vendredi, le matin de 09 heures à 12 heures et l'après-midi de 15 heures à 16 heures.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS : LUNDI 15 MARS 2027